

Provinc Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 10 juin 2019 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry et Alain Tremblay ainsi que Mesdames les conseillères Laurie Godin et Sylvie Coulombe.

S'est excusé, Monsieur le conseiller Richard Duchesne.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-05-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**
6. Suivi budget de la voirie
7. Travaux d'asphaltage saison 2019
8. Annulation résolution 19-080
9. Offre de service GEANT – Analyse du plan de gestion des eaux potables et usées
10. Plan et devis pour les travaux de réfection de la rue Jean-Paul Darveau – Acceptation de l'offre de Gémel
11. Embauche d'un coordonnateur des travaux publics – M. Jacques Migneault
12. Acceptation de l'offre de service - M. Jacques Potvin, urbaniste
13. Acceptation de la soumission – Construction Martin Rousseau – Isolation caserne incendie
14. Acceptation de la soumission – Excavation DF – Inspection par caméra du drain de fondation
- URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
15. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2019
- LOISIRS ET CULTURE**
16. Renouvellement de l'adhésion au carrefour action municipal
- ADMINISTRATION**
17. Système alarme foyer culturel et bureau municipal - Acceptation de l'offre
18. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité Saint-Thomas-Didyme
19. Adoption - Règlement 452-19 sur la gestion contractuelle
20. Adoption - Règlement emprunt 453-19 – Décrétant une dépense et un emprunt de 725 250 \$ aux fins de financement des travaux de réfection de la rue Jean-Paul Darveau
21. Liste des comptes : Acceptation
22. Varia
23. Dons et sollicitation
24. Invitations
25. Correspondances
26. Rapport des élus
27. Période de questions
28. Prochaine assemblée
29. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

19-101

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-05-2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE

19-102

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mai 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mai 2019 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

La directrice générale fait un suivi aux membres du conseil municipal.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

6. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE

19-103

Dépôt du rapport de la voirie

7. TRAVAUX D'ASPALTAGE SAISON 2019

19-104

CONSIDÉRANT que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a reçu les deux soumissions suivantes :

	Asphalte Dallaire et St-Pierre	Asphalte 2BR	BR Asphalte
Prix la tonne pavage avec paveuse ESG14, butime PG-58-34	N/A	250 \$	240 \$
Prix la tonne rapiéçage manuel	N/A	325 \$	280 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de retenir le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux d'asphaltage de la saison 2019, soit BR Asphalte pour un montant la tonne de 240 \$ avec paveuse et 280 \$ la tonne pour le rapiéçage manuel.

8. ANNULATION RÉSOLUTION 19-080

19-105

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie GEANT est chargée de voir à l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité civile pour les cinq municipalités du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'entraide entre les municipalités concernant la sécurité civile est plus approprié;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement d'annuler la résolution 19-080.

9. OFFRE DE SERVICE GEANT – ANALYSE DU PLAN DE GESTION DES EAUX POTABLES ET USÉES

19-106

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a donné son avis d'intention pour la création d'une régie pour le partage de service (résolution 19-087);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte l'offre de service de la firme «Gestion des eaux PA Gaudreault» au montant de 6 835 \$ plus taxes pour analyser le plan de gestion des eaux potables et usées des cinq municipalités du secteur GEANT.

QUE le montant de la dépense sera assumé en part égale avec les autres municipalités du secteur GEANT.

10. PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JEAN-PAUL DARVEAU – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE GÉMEL

19-107

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision de procéder aux travaux de réfection de la rue Jean-Paul Darveau;

ATTENDU que la municipalité doit préparer des plans et devis d'ingénierie des infrastructures urbaines de la rue Jean-Paul Darveau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte la proposition de la firme Gémel au montant de 21 700 \$ plus taxes pour la réalisation de plans et devis d'ingénierie de la rue.

11. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS – M. JACQUES MIGNEAULT

19-108

ATTENDU QUE la mise en marche des étangs d'aération demande plus de temps pour l'opération;

ATTENDU QUE plusieurs travaux de voirie sont prévus au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la charge de travail accru du contremaître municipal, entre autre avec la mise en marche des étangs d'aération.

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme procède à l'embauche de M. Jacques Migneault à titre de coordonnateur des travaux publics à compter du 27 mai 2019 selon le profil de responsabilité du poste. M. Jacques Migneault sera un employé à temps partiel et saisonnier. Le salaire de M. Jacques Migneault sera un taux horaire de 25.00\$ l'heure.

**12. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – M. JACQUES POTVIN-
URBANISTE**

19-109

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que l'offre de M. Jacques Potvin, urbaniste et consultant dans le cadre des demandes d'aides financières dans le programme RIRL du Ministère des transports au montant de 105 \$ de l'heure pour les services rendus et 55 \$ de l'heure lors du temps de déplacement.

**13. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – CONSTRUCTION MARTIN
ROUSSEAU – ISOLATION CASERNE INCENDIE**

19-110

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu au programme triennal 2019-2021 adopté par le conseil (résolution 18-282);

CONSIDÉRANT QUE pour payer le coût des travaux, la municipalité s'était approprié un montant de 26 350 \$ provenant de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé une soumission pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les murs et la fondation de la caserne incendie n'ont pas l'isolation adéquate;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de «Construction Martin Rousseau» au montant de 19 129 \$ plus taxes pour les travaux d'isolation.

**14. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – EXCAVATION DF – INSPECTION
PAR CAMÉRA DU DRAIN DE FONDATION**

19-111

CONSIDÉRANT les problèmes d'eau de ce printemps au niveau de la fondation du foyer culturel;

CONSIDÉRANT QUE l'état du drain n'est pas connu par la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

QUE la municipalité accepte l'offre de la firme Excavation DF pour l'inspection par caméra du drain de fondation au montant de 800 \$ plus taxes.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**15. DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU
6 JUIN 2019**

19-112

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif tenue le 6 juin 2019.

LOISIRS ET CULTURE

**16. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION
MUNICIPALE**

19-113

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au Carrefour action municipale et familles pour un montant de 44.27 \$.

ADMINISTRATION

**17. SYSTÈME ALARME FOYER CULTUREL ET BUREAU MUNICIPAL -
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

19-114

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme du foyer culturel a besoin d'une mise aux normes pour être fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal a besoin d'un système d'alarme qui soit relié à une centrale;

CONSIDÉRANT les soumissions de l'entreprise MF Domotique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal autorise la mise aux normes du système d'alarme du foyer culturel au montant de 6 757.00 \$ plus taxes et l'installation d'une alarme reliée à une centrale pour le bureau municipal au montant de 588.00 \$ plus taxes.

**18. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU REGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-
DIDYME**

19-115

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

19. ADOPTION - RÈGLEMENT 452-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

19-116

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu :

QUE le règlement numéro 452-19 sur la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé;

**20. ADOPTION - RÈGLEMENT EMPRUNT 453-19 – DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 725 250 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JEAN-PAUL DARVEAU**

19-117

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe, appuyée par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 453-19 décrétant une dépense et un emprunt de 725 250 \$ aux fins de financement des travaux de réfection de la rue Jean-Paul Darveau, soit adopté tel que rédigé;

RÈGLEMENT 453-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 725 250 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JEAN-PAUL DARVEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision de procéder aux travaux de réfection de la rue Jean-Paul Darveau en effectuant les travaux qui suivent :

- Travaux généraux
- Travaux d'aqueduc
- Travaux d'égout sanitaire
- Travaux d'égout pluvial
- Travaux de voirie

CONSIDÉRANT les constats du plan d'intervention du 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT les défaillances au niveau des conduites d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire des travaux qui ont sommairement été évalués à 725 250.75 \$;

ATTENDU QU'elle espère obtenir des subventions pour ces travaux mais qu'au moment de l'adoption du règlement, aucune confirmation ne peut être obtenue;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de voirie, de remplacement de conduite du réseau d'aqueduc et d'égout, selon la description et l'estimation détaillées préparées par la firme MSH Services conseils, en date du 6 décembre 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe A.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 725 250.75 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 725 250.75 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

21. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION

19-118

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 119 564.91 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 8 743.03 \$, les salaires nets au montant de 10 604.95 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 5 795.85 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers, composé de Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et Monsieur le conseiller Roger Landry.

22. VARIA**23. DONS ET SOLLICITATION**

19-119

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser le montant suivant :

- Association L-202 : 500 \$

24. INVITATIONS

Carrefour jeunesse emploi – AGA 14 juin
Festival des camionneurs de La Doré – Soirée d'ouverture
Défi Déméter de la Fondation du Cégep de Saint-Félicien

25. CORRESPONDANCES

- Ministères des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports- Résolution 19-076 – Haies brise-vent sur la route 373 et 169.

26. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

28. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

8 juillet 2019 à 19h30

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-120

Sur proposition de Madame la conseillère Laurie Godin, l'assemblée est levée à 20h23.

Denis Tremblay
Maire

Gabrielle Fortin-Darveau
Directrice générale

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 10 juin 2019.

Gabrielle Fortin-Darveau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière